

PROMOTIONS

DES INSTITUTEURS pour l'année civile 2014

Fiche de contrôle syndical à compléter et à retourner à :
SE-UNSA – 4 rue Paul Sautai 80000 AMIENS

Situation personnelle :

Nom, Prénom Née:
Date de naissance : / / Téléphone : / / / / Mail :
Adresse Personnelle :
Code postal : Commune :

Situation professionnelle :

Ecole :
Code postal : Commune :
Téléphone : / / / /

Corps Instituteurs

Echelon actuel : depuis le :

Promouvable au échelon au : Choix Mi-Choix Ancienneté
à compter du

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU BAREME

	Points
1) Ancienneté Générale des Services (AGS) appréciée à la veille de la future promotion (1 an : 1 point ; 1 mois : 1/12ème de point ; 1 jour : 1/360ème de point) AGS : ans mois jours → + (..... x 1/12) + (..... x 1/360)=
2) Note Pédagogique (arrêtée au 31/10/2013) pour les instituteurs,
A - avant dernière note : date :	
B - dernière note : date :	
Si A a moins de 3 ans → A + B + =
Si A a plus de 3 ans et B moins de 3 ans → B x 2 x 2 =	ou
Si B a plus de 3 ans : actualisation de la note : (à partir de la 4ème année) - 1/2 point par année jusqu'au 7ème échelon acquis - 1/4 point par année à partir du 8ème échelon acquis → B + actualisation (maxi 19.75) x 2 (..... +) x 2 =	ou
Si pas de note après le diplôme : B = 10 1er et 2ème échelon 10,5 3ème échelon → B x 2 11 4ème échelon 11,5 5ème échelon x 2 12 6ème au 11ème éch.	ou
4) Critères pour départager les ex-aequo	TOTAL
a) AGS
b) Note pédagogique

J'accepte de fournir au SE-UNSA les informations nécessaires au suivi de mon dossier. Je demande au SE-UNSA de me fournir les informations administratives et corporatives concernant notamment la gestion et le déroulement de ma carrière auxquelles il a accès notamment à l'occasion des Commissions Paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978.

Date : Signature

Veillez joindre une enveloppe timbrée et libellée à votre adresse. Merci.